

Mme Josse
35 Rue des Aubugues, Souillac,
France (46200)
46200 Souillac (46200)
France

Votre facture du 01/04/2025

Facture n° 340636

Réf	Nbr	Descriptif	Durée en mois	Prix HT en Euros	TVA en Euros	Prix TTC en Euros
		Annonce immobilière : vente	3	99,17	19,83	119,00
<i>Parution dans toutes les langues disponibles</i>						

Références de facturation

N° de devis	447514
N° de facture	340636
N° de client	1294805

Total

Prix HT	99,17 €
TVA 20.0%	19,83 €
Prix TTC	119,00 €

Règlement effectué par Credit card le 01/04/2025.



A INSÉRER DANS

LE DOCUMENT DE PRÉSENTATION DE

CP : 46200 - Ville : SOULZAC

Votre conseiller :

Signature

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. Le présent ordre est définitif et vaut contrat. En cas de vente de fonds, le signataire s'engage à faire prendre la suite de ce présent ordre à son successeur et à en aviser la SARL Médias Presse dans le mois de la cession. Il devra également aviser la SARL Médias Presse dans le mois du déplacement de son fonds. Le signataire de cet ordre est toujours responsable, même en cas de changement de domicile.
2. Les textes exacts, les clichés doivent être remis par le client au plus tard dans les huit jours qui suivent la signature de l'ordre. Les frais de fabrication de maquettes et de photogravure sont à la charge de l'annonceur et facturés en sus des tarifs d'insertion. Au cas où ces documents ne nous seraient pas retournés dans les délais fixés, la SARL Médias Presse se réserve le droit de faire figurer les seuls renseignements en sa possession lors de la composition de l'ouvrage.
3. En cas d'émission de Bon à tirer, à défaut de retour dans un délai de 8 jours, la publication sera faite automatiquement en l'état. Le Bon à tirer non renvoyé dans les délais prévus implique l'accord du client et dégage notre responsabilité concernant les erreurs ou omissions éventuelles.
4. Les délais de parution ne sont donnés qu'à titre indicatif. En aucun cas, ils pourront être invoqués pour résilier l'ordre ou comme motif de non paiement.
5. En cas de litige, il est fait attribution de compétence au tribunal de commerce soit du siège social (Paris) dans le ressort duquel se trouve le siège social de la SARL Médias Presse ou du ressort de l'établissement ayant facturé la prestation. Cette facture suivant ordre d'insertion est régie par la loi relative à la consommation du 17 mars 2014.
6. Le règlement des ordres d'insertion devra être effectué au comptant, à la souscription de l'ordre. En cas de paiement après l'échéance, des pénalités de retard seront calculées depuis la date d'échéance jusqu'au jour du paiement effectif au taux de base bancaire majoré de 7 points sans pouvoir être inférieur à 3 fois le taux de l'intérêt légal. Tout retard de paiement de plus de trente jours entraînera l'envoi d'une mise en demeure et l'application, à titre de dommages et intérêts, de la clause pénale, égale à 20% de la somme impayée.
7. Aucune dérogation aux présentes conditions n'est admise si elle n'est pas précisée sur le présent ordre à la rubrique "observations".
8. La SARL Médias Presse n'est pas responsable des erreurs d'impression. Une telle erreur ne pourra être invoquée pour le non paiement d'une facture : Elle ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque réduction de tarif ou à l'octroi de dommages et intérêts : La SARL Médias Presse ne pourra voir sa responsabilité engagée que jusqu'à concurrence d'un second passage publicitaire gratuit et à ses frais comme rectificatif à l'exclusion de toute autre estimation de préjudice. Cette rectification éventuelle sera exécutée dans l'édition suivante du support ou, en cas d'impossibilité, sur un support exploité dans le même secteur géographique et de même importance.
9. La société éditrice fournit, par envoi postal simple, dès parution, un justificatif de la bonne exécution du présent bon de commande.
10. L'ouvrage ne pourra être imprimé et diffusé que lorsque la Direction de l'établissement (dans le cas d'un document de présentation) aura fourni les éléments techniques indispensables à la parution. Dans le cas contraire, le souscripteur ne pourra que se retourner contre l'établissement qui s'est engagé à les fournir.

MEDIAS PRESSE - contact@medias-presse.com

48, rue Jean Jacques Rousseau - B.P. 408
33504 LIBOURNE Cedex - tél. 05.57.74.41.76 - 05.35.54.13.59
RCS Libourne 525 202 479 00024
SARL au capital de 10 000 Euros

FACTURE SUIVANT ORDRE D'INSERTION

N° N151175

SOCIÉTÉ : TITOCONSEIL
Secteur d'activité : 100000
N° de SIRET (obligatoire) : 33249371671000175
M. ou Mme : JOSSE Prénom : Fabienne
Adresse de Facturation : 35 rue des Aubigues
CP : 46200 Ville : SOULZAC
C : 05 57 74 41 76 Tél. Port. : 05 35 54 13 59
e-mail : fabienne.josse@titocconseil.com

Souscrit une participation publicitaire conformément à la description ci-contre :

Espace : 4 pages 20x25
Emplacement : page 26
Tarif H.T. : 400
Montant H.T. : 400
TVA 20 % : 80
TOTAL T.T.C. : 480
N° chèque : 7989657
Montant : 480
☐ CB Lien : montant
☐ CHÈQUE :
Règlement par chèque à l'ordre de Médias-Presse
Texte fourni ☐ - Texte non fourni ☒

Aucune exclusivité en dessous d'1/4 de page payé au tarif

Le présent bon de commande est soumis aux conditions générales de vente détaillées sur la présente, dont le souscripteur déclare avoir pris connaissance de l'ensemble de celles-ci et les accepte.

Cadre réservé au client, à compléter :

Fait le : 14/07/2014 à 14h00
Nom et qualité du signataire :
lequel se reconnaît dûment habilité.
Signature et cachet de l'annonceur
Lu et approuvé

Textes et photos à faire parvenir à pao@medias-presse.com

INOCONSEIL
Fabienne & Christian JOSSE
35 rue des aubigues 46200 SOULZAC
06 70 73 46 32 / 06 73 91 99 80

02/24

Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.
Pénalités pour retard de paiement égales à trois fois le taux d'intérêt légal.